



Le ministre de la Santé publique, le Dr Manaouda Malachie, a exhorté les promoteurs de centres de santé privés clandestins à se conformer aux normes prescrites ou à fermer leurs structures dans les jours à venir.

Le docteur Manaouda Malachie s'est prononcé hier après avoir effectué des visites inopinées dans certaines structures de santé privées à Yaoundé, dont certaines fonctionnaient sans autorisation préalable.

Il a profité de l'occasion pour rappeler aux autres centres de santé de se conformer aux exigences légales, en particulier maintenant que le délai de 90 jours qu'il a prescrit dans un communiqué le 2 mai dernier a expiré. Pour cela, tout promoteur qui ne parviendra pas à régulariser ses activités verra son centre fermé dans les jours à venir.